

## Oui à un financement particulier pour les mesures socio-éducatives !

Considérant, notamment:

- Le rapport du groupe de travail SPV «Educateurs dans les écoles» et sa synthèse ;
- La résolution de l'AD SPV 2015, *Oui à une prise en charge éducative dans les établissements ! Non à une politique généralisée et uniforme*, qui demande notamment que toutes mesures éducatives soient financées par une autre source que l'enveloppe pédagogique.
- Les difficultés de gestion de l'enveloppe pédagogique en raison des nombreuses missions à conduire dans l'école vaudoise ;
- L'exposé des motifs et projet de loi (point 6.3.3) qui mentionne :  
*On observe depuis quelques années une augmentation des demandes d'interventions de l'enseignement spécialisé, notamment sous forme de renfort pédagogique. Dans le cadre de cette augmentation, on constate une difficulté à distinguer les situations qui émanent formellement à l'enseignement spécialisé de celles qui concernent plutôt des questions socio-éducatives générant des difficultés scolaires. Cette réalité doit amener à mieux circonscrire puis coordonner ces deux types d'intervention.*
- L'art. 4, alinéa 2 de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) :  
*Les mesures socio-éducatives sont traitées par les articles 14 de la loi du 4 mai 2004 sur la protection des mineurs (LProMin) et 103 LEO auxquelles peuvent s'ajouter, si nécessaire, des mesures de pédagogie spécialisée.*
- Le report de la mise en œuvre de la LPS suite aux recours à la Cour constitutionnelle et au Tribunal fédéral relatifs à l'art. 4, alinéa 3 de la LPS.

**1. L'AD de la SPV, réunie le 2 juin 2016, à Corcelles-près-Payerne, revendique la création d'une enveloppe spécifique pour les mesures socio-éducatives.**

**2. L'AD de la SPV, réunie le 2 juin 2016, à Corcelles-près-Payerne, mandate le Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise pour présenter au DFJC un concept global de l'utilisation de cette nouvelle enveloppe d'ici l'été 2017.**

L'Assemblée des délégué-e-s SPV  
Corcelles-près-Payerne, le 2 juin 2016